L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.

N° 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal, soit aux annonces, ne sera connue de nous discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pistre par ligne pour chaque fois de la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout largement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré de 10 lignes ou moins.

ABONNEMENS pour toutes les autres annonces. Les actions et sociétés, les ventes de fonds, 800 aux Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques.

Les Ventes de navires, terrains et bateaux à vapeur, les ventes de marchandises, les ventes par autorité de justice, et les annonces judiciaires, 1 $ par ligne.

Les annonces de chevaux paraître que par mier jour, 50 cts par ligne.

Les annonces de nature à intéresser la santé publique, 50 cts par ligne.

Les annonces qui ne seront pas dans le cas ci-dessus, 25 cts par ligne.

Les annonces qui seront dans le cas ci-dessus, 25 cts par ligne, et qui seront insérées pendant plusieurs mois